

FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°55 Décembre 2024

**Agenda
2025**

**Bureau
24 janvier**

**Conseil
d'administration
10 mars**

**5^{ème} Salon des maires
du Bas-Rhin –
Assemblée Générale
3 octobre**

**107^{ème} Congrès AMF
18 - 20 novembre**



Chers collègues maires,

Au nom de l'Association, j'exprime toute ma solidarité avec les victimes suite à la destruction de Mayotte par le cyclone Chido. Les besoins sont immenses, j'appelle à soutenir la population mahoraise, les maires et les élus, ainsi que tous les services publics et les structures privées qui interviennent sur place.

La Protection Civile et la Croix Rouge, partenaires de l'AMF, sont présentes sur l'île et s'emploient à répondre aux premières urgences. Dans le cadre de l'action « Solidarité AMF/Mayotte », notre association invite les collectivités à leur adresser des dons.



Vincent DEBES

Un nouveau gouvernement prend ses fonctions à Paris dans un contexte de fortes incertitudes sur le plan intérieur et international.

Pas encore une crise de régime mais une crise faite de rebondissements politiques à répétition. C'est pourquoi, je formule de nouveau le vœu qu'une stabilité puisse être trouvée dans l'intérêt supérieur du pays, au-delà des calculs politiques et des ambitions individuelles. Il y a les communes, heureusement.

Parmi les nombreuses priorités auxquelles nous devons répondre, il y a bien entendu les moyens accordés au bloc communal, cependant l'enjeu d'une amélioration de l'exercice du mandat de maire et d'élu local devrait figurer également en haut de cette liste.

Le risque est réel qu'en 2026, l'engagement citoyen pour exercer un mandat local et un manque d'attrait de la fonction de maire puissent faire écho ou être mis en parallèle avec les difficultés importantes de recrutement dans certains métiers de service au public.

Lors de notre Conseil d'administration réuni début décembre à Barr, le sujet du statut de l'élu a permis d'évoquer la proposition de loi adoptée à l'unanimité en 1^{ère} lecture en mars 2024 par les sénateurs. Elle aurait dû être discutée par l'Assemblée Nationale en juillet. Malheureusement, la gouvernance actuelle de l'Etat engendre un manque de visibilité sur l'agenda des travaux législatifs.

D'autre part, la proposition d'étendre le scrutin de liste aux communes de moins de 1000 habitants continue de susciter de fortes inquiétudes même si l'objectif de parité dans les conseils municipaux est louable. Comment réussir à constituer une liste complète, qui plus est paritaire, alors que 51% des maires élus en 2020 ont eu des difficultés en la matière ? Pourquoi imposer par la loi la parité dans les petites communes ? C'est une course contre la montre pour les partisans d'une parité imposée par la loi : l'usage républicain veut en effet que les dispositions électorales ne soient plus modifiées un an avant les élections, en l'occurrence début mars 2025 pour des élections municipales fixées en mars 2026. Mais, tous les scénarios sont possibles...

**Le Président, les Présidents honoraires, les membres du Bureau et du Conseil
d'administration et le directeur de l'association**

vous souhaite

**Chers collègues maires, maires délégués, présidents d'intercommunalités du Bas-Rhin,
un très Joyeux Noël et une excellente Année 2025, épanouissante et pleine de paix.**

Scheni winachte un alles

En bref, retour sur le Conseil d'administration du 2 décembre 2024



Le Président Vincent DEBES et la Maire de Barr, Nathalie KALTENBACH, ont accueilli **M. Jacques WITKOWSKI**, nouveau Préfet du Bas-Rhin, du Grand Est et de la zone de défense Est (sur la photo, avec le micro).

M. le Préfet a longuement échangé avec les élus et répondu aux questions.

✓ Le budget de l'Etat en 2025

Les perspectives budgétaires de l'Etat ont été présentées par M. Loïc MULLER, expert associé chez DELOITTE et élu local. Les pistes de Bercy pour faire participer les communes et les intercommunalités à l'effort de réduction de la dette publique restent une des préoccupations des élus.

✓ Les communes deviennent autorités organisatrices (AO) de l'accueil du jeune enfant

Cette compétence nouvelle a été confiée aux communes par la loi du 18 décembre 2023, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Comme le précise Mme Laurence JOST-LIENHARD, secrétaire générale au Bureau, l'objectif est de faciliter le retour à l'emploi des personnes en difficultés en améliorant l'accès aux différents modes d'accueil, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.

Le contenu de cette fonction d'AO varie en fonction de la taille de la commune (ou de l'intercommunalité en comptabilisant les populations des communes lui ayant délégué cette compétence) : recenser les besoins, informer et accompagner les familles pour toutes les communes. A cela s'ajoutent la planification du développement des modes d'accueil et le soutien de la qualité des modes d'accueil pour les communes de +3500 habitants.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, cela prendra la forme d'un schéma pluriannuel et la mise en place d'un relais petite enfance (RPE).

Plusieurs difficultés subsistent :

- Cette loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi s'applique au 1^{er} janvier 2025, or les décrets d'application ne sont pas publiés.
- Le maire ou le président d'EPCI, en tant qu'AO, est amené à rendre un avis opposable sur un projet d'accueil proposé par des structures privées. Le vade-mecum prévu par le Ministère n'est pas encore disponible.
- Une compensation financière est accordée aux communes de +3500 hbts (pas pour les EPCI). Ne sont pas définis à ce jour les critères d'attribution.
- La crise du recrutement de personnels qualifiés reste d'actualité. L'attractivité de ces métiers est un sujet crucial.

Des communes et des intercommunalités, avec leurs partenaires (CAF, associations...) se sont déjà organisées bien avant ce nouveau cadre légal. Le diaporama présenté est disponible sur www.maires67.fr - Espace Elus.

Pour en savoir plus : <https://solidarites.gouv.fr/enfance-et-famille/petite-enfance/le-service-public-de-la-petite-enfance>

La réforme des **redevances des agences de l'eau** entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025, avec des évolutions sur les modalités de perception et les montants des redevances, ce qui a un impact pour les communes et les intercommunalités, en tant que gestionnaires de l'eau/assainissement, ou maîtres d'ouvrage. Par exemple, le SDEA a délibéré sur ces volets. La FNCCR met en ligne une information et des modèles de délibérations à la disposition des collectivités. Quelques ajustements sont encore attendus au travers d'un décret complémentaire ou de la future loi de finances.

Visioconférence sur les assurances et la commune : lundi 27 janvier 2025 à 18h30

Avec M. CHRETIEN, maire de Vesoul, co-rapporteur d'un rapport sur l'assurabilité des collectivités locales, Me DISS, avocat, Mme SCHMITT, experte dans un cabinet conseil et deux représentants du service en charge des risques naturels à la Préfecture du Bas-Rhin.

Le lien de connexion Visio sera envoyé en mairie.

Offre de formation des maires et des élus locaux

Construction d'un budget communal en 2025 et aspects de la comptabilité publique
samedi 25 janvier 2025 de 8h30 à 12h30 par M. Loïc MULLER, expert associé chez DELOITTE

1^{er} option : Inscription avant le 20 janvier 2025 en retournant le bulletin d'inscription complété.

2^{ème} option : Financement par le DIF-Elu avant le 9 janvier 2025 via Mon Compte Elu en cliquant sur : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espaceprive/html/#/formation/recherche/32207704100026_250125AM67/32207704100026_250125AM67

Communication du Commandant de groupement de la Gendarmerie départementale

Fort de ses 1080 hommes et femmes, renforcés de 600 réservistes, le groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin a un contrat opérationnel clair et engageant au quotidien : celui d'assurer la paix et la sécurité publiques sur 505 des 514 communes du département et d'assurer la protection des 675.000 habitants qui résident dans la zone de compétence de la gendarmerie nationale, avec le souci permanent de garantir un service public de sécurité performant et égal sur tout le territoire du département. Dans une société confrontée à la montée des violences de toutes natures, les maires et les gendarmes sont en première ligne pour répondre aux enjeux de sécurité, pour répondre aux attentes de plus en plus fortes de nos concitoyens et pour préserver le bien vivre et les valeurs républicaines.

Depuis ma prise de fonctions, le 1er septembre dernier, j'ai échangé avec plusieurs d'entre vous et je tiens à vous remercier sincèrement pour l'accueil que vous m'avez réservé. J'ai pu mesurer la solidité et la proximité du couple « gendarmes-élus » dans le Bas-Rhin et vous assure de ma pleine mobilisation, à vos côtés, pour maintenir des relations de confiance, pour continuer à renforcer notre collaboration et à développer de modes d'action efficaces et adaptés.

En plus des dispositifs locaux de prévention de la délinquance (CLSPD, CISP, participation citoyenne, contrats de sécurité intégrés) et de l'implication du gendarme « référent élus » dans chaque brigade qu'il nous faut continuer à renforcer, la gendarmerie a conçu différents outils pratiques et utiles à votre intention pour vous accompagner dans l'exercice de votre mandat : guide de la sécurité pour les maires « Présents pour les élus », applications numériques « Gend'élus », « Ma Sécurité » et très récemment « 17 Cyber », formations à la négociation et à la gestion de situations de crise... Vous aider à traiter les atteintes à l'environnement qui dégradent la vie et la cohésion des communes, contribuer à mieux vous protéger des actes de violence que vous subissez et des cybermenaces, dont le harcèlement numérique, auxquels vous êtes exposés sont aussi des préoccupations constantes pour nous.

En 2024, notre maillage s'est renforcé avec la création de la brigade de Châtenois et l'affectation de dix nouveaux gendarmes, première des trois brigades de gendarmerie prévues dans le Bas-Rhin dans le cadre du plan présidentiel, avec celles à venir de Vendenheim et de Wingen-sur-Moder.

Plusieurs projets immobiliers ont également avancé pour offrir des conditions d'accueil du public satisfaisantes et modernes ainsi que de bonnes conditions de vie pour les gendarmes et leurs familles.

Le chantier de la future caserne de Sarre-Union est déjà bien avancé, les travaux vont très prochainement débiter pour celle de Châtenois et plusieurs projets sont lancés à Mundolsheim, Fegersheim/Eschau, à Haguenau, à Selz ou en discussion pour la réhabilitation de la caserne de Wissembourg et la reconstruction de celle de Saverne.

La gendarmerie du Bas-Rhin se tient à vos côtés, à votre écoute, au service des Bas-Rhinois et du territoire. Vous pouvez compter sur nous !

En vous souhaitant de très belles fêtes de fin d'année, je vous adresse, au nom des gendarmes du Bas-Rhin, nos meilleurs vœux pour 2025 !

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 11/02/2022 de l'Association de Prévoyance et de Solidarité des Élus Locaux d'Alsace (APS) a décidé de la dissolution de l'association, celle-ci étant devenue sans objet à la suite du transfert de l'intégralité du portefeuille à la Mutex. Par ordonnance du 03/10/2024 du Tribunal Judiciaire de Strasbourg, l'APS a été radiée du registre des associations.

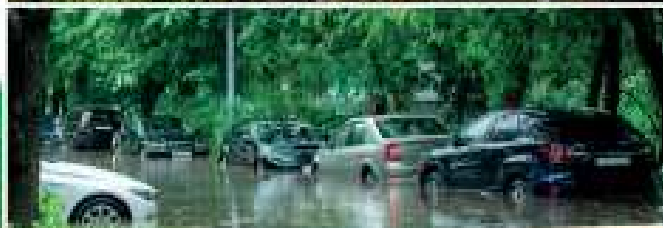
Conformément aux statuts de l'APS et aux décisions de l'AGE de liquidation, le reliquat disponible après paiement de tous les frais et créances, a été réparti entre les associations des maires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

La Mutex est donc à présent seule à même à répondre à toute interrogation portant sur une situation individuelle (demande de liquidation après sortie de fonction...) Les coordonnées figurent sur les situations annuelles adressées par la Mutex à chaque cotisant.

L'APS a écrit une belle page d'histoire en Alsace au service d'une mission exemplaire de solidarité. Précurseur en son temps, elle a été amenée à assumer les réalités d'une époque qui n'est plus celle de sa création. Nous tenons à remercier tous les élus qui se sont engagés bénévolement au fil des décennies au service de cette association. Pour préserver la mémoire de l'APS, les archives statutaires ont été déposées aux archives départementales du Bas-Rhin.

Les liquidateurs Alfred Becker, Pierre Geist, Rémy With

GROUPAMA PREDICT : LA SOLUTION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES HYDROMÉTÉOROLOGIQUES



Inondation, tempête, orage, forte chute de neige, canicule, grand froid, vous êtes garant de la gestion de ces risques sur votre territoire et de la mise en sécurité de vos concitoyens

- Une expertise à l'échelle de votre commune
- Une information transmise par email et SMS
- Un site internet personnalisé, optimisé pour une consultation sur ordinateur, tablette et smartphone : www.groupama-predict.com
- L'aide à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) multirisques et de ses cartes d'actions
- L'aide à l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

SERVICES
OFFERTS PAR
GROUPAMA



Contactez-nous :
03.80.78.31.42
collectivites@groupama-ge.fr

 **Groupama**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agraires du Grand Est - 118 route de Hœrbechen CE 30114 Schiltigheim 67092 Strasbourg Cedex 179 808 763 PCS Strasbourg
Entreprise régie par le Code des Assurances, assurée à l'Association des Maires du Bas-Rhin - 4 place de Roussier CE 85488 76434 Paris Cedex 08, Document
et www.mai-contractuels.com Crédit photo: S. Shuterstock - S. O'Connell